

partager ; il ne leur nie pas le droit de les combattre : il invite, au contraire, ces prétendues autorités à venir lui livrer bataille dans ses propres colonnes afin que la Vérité se dégage de la discussion et paraisse telle qu'elle est aux yeux tous. Ce qu'il conteste, c'est la légitimité, la moralité et le caractère chrétien des moyens employés par les évêques pour empêcher ses opinions ou celle de tout autre journal ou individu de parvenir aux oreilles des intéressés ; ce qu'il conteste, c'est le droit, dont l'exercice est criminel, de faire servir à l'étouffement de ses adversaires l'influence illicite acquise par le clergé sur les masses illettrées, fascinées par le reptilisme sacerdotal, et obtenue au moyen d'une monstrueuse exploitation de leurs besoins religieux et de leur crédule simplicité qui, du reste, commence à se dissiper sous l'effet de l'excès dans l'abus et de la stupidité dans l'excès qui est devenue le délire clérical ; ce qu'il leur conteste enfin, c'est le droit d'employer cette influence captée par usurpation—and dont l'exercice serait illicite même si elle eût été légitimement acquise à la ruine des intérêts temporels de leurs contradicteurs, au baillonnement de ces derniers, à l'étranglement de la Vérité et à la libre diffusion des opinions, quelles qu'elles puissent être.

Et cet antagonisme irréductible qui se manifeste constamment entre le cléricalisme et la liberté de conscience et d'opinion est l'expression de l'irréductible antagonisme qui existe entre le cléricalisme et l'Evangile.

Proclamons-le ici encore une fois : l'Evangile n'opprime jamais ; en tout, absolument en tout, il est émancipateur toujours, toujours, toujours.

Il suit de là qu'en s'arrogant impudemment et en exerçant séculairement, avec une impunité permanente, mais qui va prendre fin, le pouvoir odieux, d'origine satanique, de museler par tous moyens ses contradicteurs, la hiérarchie a démontré péremptoirement, de la façon la plus concluante, qu'elle n'est, à quelque titre que ce puisse être, ni la bénéficiaire de la succession apostolique ni conséquemment la dépositaire de la doctrine évangélique de la Vérité libératrice.

Pour ce qui est de mon opinion exprimée ici touchant l'ingérence d'un clergé quelconque — à titre de successeur par présomption de l'apostolat primitif — en matière d'enseignement scolaire, je réaffirme simplement, et plus catégoriquement encore, si possible, ce que j'ai déjà dit : que cette ingérence est, par essence, anti-évangélique et anti-apostolique comme l'immixtion de l'Etat en la même matière est anti-économique et anti-libertaire ; et c'est comme telles que je les combats également toutes deux.

Ni les apôtres, ni les possesseurs authentiques de l'Esprit qui leur fut envoyé d'en haut, et qui n'a jamais reposé sur le cléricalisme, ni même sur aucun clergé particulier exerçant, en tant que caste ou collectivité, le sacerdoce comme une spécialité professionnelle, n'ont reçu mission de faire de l'écolâtrie ; de s'emparer des intelligences pour les pétrir et les déformer par une instruction profane ou pseudo-religieuse. Ni Pierre, ni Paul, ni André, ni Jacques, ni Barthélemy n'ont songé de leur vie à faire, par obéissance au Maître, l'enseignement scolaire de la lecture, de l'écriture, du calcul, de la grammaire et de la géographie, qu'en toute probabilité ils ne possédaient que fort médiocrement. C'est de ce manque de savoir uniquement que peuvent avoir hérité leurs soi-disant successeurs canadiens, exploiteurs des établissements où les enfants apprennent à ignorer toute leur vie le rudiment des choses que ces mercantis de l'écolage clérical professent leur enseigner au moyen de la plus dégoûtante des mystifications.

Les apôtres, porteurs de l'Evangile, avaient à annoncer au monde la *bonne nouvelle* par excellence, celle de la délivrance de toute oppression : morale, spirituelle et matérielle. Délivrés, eux-mêmes, de toute pusillanimité, leur mission étant dépourvue de tout caractère épiscopal, ils ont prêché l'Evangile purement et simplement, sans se soucier des pertes pécuniaires que cela pourrait leur causer ; n'ayant jamais eu pour devise : *Veritas post nummos*, ou, plus exactement, *Virtus post nummos*, la vérité et la vertu après l'argent ! La peur des dommages-intérêts à payer ou des frais de justice à encourir ne retenait pas sur leurs lèvres la parole de vie prête à s'envoler, n'ayant pas à ménager des bourses qui n'exis-